

ÉDITO Par Dorian de Meeûs

Il n'y a pas de fatalité

“Une mère de famille abattue par son mari”, “Une femme poignardée par son ex”, “Une adolescente étranglée par son copain”, “Victime de son voisin” ... Ces drames humains font régulièrement les titres de l’actualité. Parmi les causes évoquées, qui passeraient presque pour des justifications, les accusés évoquent régulièrement la jalousie, l’acte passionnel, l’agacement, la pression professionnelle...

Lundi soir, le Belgo-Turc Beytullah Altuner s’est rendu aux policiers de l’ambassade belge, à Ankara, en Turquie. Il a avoué avoir tué – de manière particulièrement sordide – son ex-compagne, Emine Yagmur, et la mère de celle-ci, Fatma, à leur domicile d’Hertsal, samedi.

Un fait divers violent parmi d’autres? Non. Trois fois non. Car l’ex-compagne a – et à plusieurs reprises – déposé plainte contre l’homme en aveux pour “harcèlement et menaces”. Le dossier était à l’instruction depuis le mois de décembre. Cela fait donc quatre mois que la jeune Emine, qui avait trouvé le courage de se rendre au commissariat pour y étaler sa vie intime, vivait dans l’angoisse d’être poursuivie, frappée ou même tuée. La justice passera sans doute, mais trop tard. Irrémédiablement trop tard. Notre pays dénombre chaque année près de 40 000 plaintes et 1 60 décès faisant suite à des violences entre partenaires. Ce qu’on appelle un peu vite des crimes passionnels, que d’aucuns préfèrent d’ailleurs nommer des féminicides, mérite un vrai débat. On peut légitimement discuter de l’intérêt d’ériger le phénomène en infraction pénale propre, mais les autorités policières, judiciaires et politiques devraient sans tarder plancher sur tous les moyens envisageables pour limiter le risque de tels crimes misogynes. Comme souvent, cela commence par l’éducation.

Car, soyons lucides, il n’y a ni passion ni amour dans les violences domestiques. Puis, les cas ne sont pas isolés, il n’y a donc pas lieu de banaliser ce fléau ou d’y voir une fatalité...